

Résumé de la plénière du 17 mars 2008, à 19h00, avant la séance du Conseil.

Demande de dérogation mineure pour le 118, Chemin Thomas Maher

Monsieur Bourgault explique la demande de dérogation mineure concernant le 118, Chemin Thomas Maher. Cette demande a été publiée dans le Courrier de Portneuf et il n'y a pas eu d'opposition à ladite demande qui a été étudiée auparavant par le CCU qui en a recommandé l'acceptation puisque ça améliorerait grandement la situation.

Demande de dérogation mineure pour le 662, Chemin Thomas Maher

Monsieur Bourgault présente aux membres du conseil la demande de dérogation mineure pour le 662, Chemin Thomas Maher. Il précise que ce propriétaire n'a pas respecté la marge de 10 mètres obligatoire dans la bande riveraine et qu'il lui est possible de refaire à des coûts moindres sa descente à au moins deux autres endroits tout en respectant la marge. Le CCU a étudié ce dossier et ne recommande pas l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

Rapport de la CBJC concernant l'ensablement

Monsieur Bourgault soumet aux membres du conseil un plan fait à partir des documents transmis par la CBJC. Il y a certains endroits autour du lac où il y a beaucoup d'ensablement. Guy Jacob mentionne qu'il faudrait faire des bassins de sédimentation mais que pour le moment on ne peut rien faire, il faut attendre au printemps. Nous pourrions peut-être commencer par deux bassins pour cette année et y aller graduellement.